



Mairie de TRIZAY-COUTRETOT-SAINT-SERGE

Département d'Eure et Loir

Communauté de Communes du Perche

6, Rue de la Mairie -28400 – TRIZAY-COUTRETOT-SAINT-SERGE.

tél fax 02 37 52 16 55

E-mail trizay.mairie@wanadoo.fr

Site <http://www.trizay-perche.org>



COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

6 Septembre, 19 novembre et 5 décembre 2012

RELATIONS SOCIALES – SOLIDARITE – VIE ASSOCIATIVE

Participation financière de la commune à la protection sociale des agents communaux

En application de la loi numéro 2009-972 du 3 août 2009 et des dispositions du décret numéro 2011-1474 du 8 novembre 2011,

Le Conseil municipal, dans le cadre de la procédure dite de labellisation et après avis favorable du Comité Technique paritaire, décide :

- De participer à compter du 1^{er} janvier 2013, à la couverture santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- De verser une participation mensuelle de vingt euros à tout agent communal pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Complémentaire Santé labellisée.

INFRASTRUCTURE – AMENAGEMENT – SECURITE

Travaux d'aménagement dans Coutretôt

Les travaux d'aménagement dans Coutretôt ont été effectués :

A l'entrée de Coutretôt :

- Aménagement d'un plateau surélevé.

Dans la traversée de Coutretôt :

- Réfection des trottoirs,
- Aménagement de trois ilots de sécurité formant chicanes et agrémentés de jardinières,
- Mise en place d'un panneau « Stop »,
- Mise en place de la signalétique routière.

Hameau du Chêne

Les plantations d'arbres et d'arbustes sont en cours.

Salle de La Métairie

Pour améliorer le confort, un nouveau système de chauffage (pompe à chaleur) a été mis en place à l'automne.

Cimetière

L'aménagement d'un cite cinéraire avec l'installation de deux columbariums (6 cases) sera effectué au premier trimestre 2013.

Changement de dénomination de rue et de numéros à Chainville

Le Conseil Municipal est informé d'une demande de régularisation d'adresse à Chainville, diverses adresses étant utilisées pour les habitations formant la limite de la commune avec Champrond en Perchet, en bordure de la RD 922.

Après consultation des habitants concernés, le Maire propose de régulariser la situation en donnant un nom de rue « Rue de Chartres » et de nouveaux numéros.

La Commune de Champrond en Perchet ayant attribué pour le même axe le nom « Rue de Chartres », le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la dénomination de la voie « Rue de Chartres » et le numérotage des propriétés 2, 4, 6 et 8.

Adhésion à l'Agence Technique Départementale (ATD)

Le Conseil Général a mis en place, au 1^{er} janvier 2012, l'Agence Technique Départementale pour aider et assister techniquement les collectivités.

Cette Agence Technique Départementale intègre la compétence en matière d'assistance dans le domaine routier, à compter du 1^{er} janvier 2013.

Le Conseil Municipal :

-Décide d'adhérer à l'Agence Technique Départementale,

-S'engage à verser à l'ATD une participation, dont le montant est arrêté par le Conseil d'administration

-Désigne Monsieur Dany Vallée pour représenter la commune à l'assemblée générale et Monsieur Roger de Koninck, suppléant.

FINANCES

Tarifs communaux applicables à compter du 1er janvier 2013

Le conseil municipal :

- fixe ou confirme les tarifs qui seront appliqués à compter du 1er janvier 2013, de la manière suivante :

Gîte :

▪ Semaine hors saison	170 €
▪ Semaine Mai/Sept et petites vacances	250 €
▪ Semaine Juillet/Août	300 €
▪ Weekend	125 €
▪ 3 nuitées	140 €
▪ Forfait ménage	40 €
* Réduction pour un séjour supérieur à deux semaines	15 € par semaine

Salle de la Métairie :

▪ 1 journée	175 €
▪ 2 jours consécutifs	230 €
▪ ½ journée (Vin d'honneur- réunion)	85 €
<i>Habitant de la commune :</i>	
▪ 1 journée	135 €
▪ 2 jours consécutifs	190 €
▪ Vin d'honneur	50 €
▪ Frais de chauffage (15 octobre au 30 avril)	20 € par jour
▪ Forfait ménage	40 €
▪ Caution	200 €

Salle de la Fontaine :

Du 1er mai au 15 octobre :

- 1 journée 85 €
- 1 journée (*associations*) 65 €
- 2 jours consécutifs 120 €
- Vin d'honneur (*habitant de la Commune*) 35 €

Du 15 octobre au 30 avril :

- 1 journée 95 €
- 1 journée (*associations*) 70 €
- 2 jours consécutifs 130 €
- Vin d'honneur (*habitant de la Commune*) 35 €
- Forfait ménage 40 €
- Caution 100 €

Repas de cantine scolaire : 2,50 €

Garderie périscolaire : 1,00 €

Concessions cimetière :

- caveau ou pleine terre :
 - 30 ans : 100 €
 - 50 ans : 200 €
 - Superposition (la place) 75 €
- site cinéraire :
 1. Cave-urne (1 à 3 places)
 - 15 ans 300 €
 - 30 ans 400 €
 - 50 ans 500 €
 2. Dispersion (jardin du souvenir) 20€

Décision modificative de budget

Afin de mettre les prévisions budgétaires 2012 en conformité avec les derniers investissements, le Conseil Municipal adopte quelques modifications, en dépenses et en recettes.

Demandes de subventions pour l'année 2013

Les demandes de subventions sont sollicitées auprès du Conseil général pour les prévisions d'investissement 2013.

INFORMATION – COMMUNICATION

Ouverture de la mairie

Pendant les fêtes de fin d'année, la mairie sera ouverte :

- Vendredi 28 décembre - 15 heures 30 à 18heures 30
- Lundi 31 décembre - 10 heures à 12 heures
- Vendredi 4 janvier - 15 heures 30 à 18heures 30

Nota : La mairie sera ouverte le lundi 31 décembre aux heures habituelles, entre 10 heures et 12 heures, pour recevoir les dernières demandes d'inscription sur la liste électorale, notamment les inscriptions des personnes nouvellement installées sur la commune.

Le parcours de citoyenneté : recensement et journée d'appel de préparation à la défense

Dans les trois mois qui suivent leur 16ème anniversaire, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie.

Cette démarche obligatoire s'insère dans le parcours de citoyenneté qui comprend outre le recensement, l'enseignement de défense et la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense (JAPD) Le recensement facilite l'inscription sur les listes électorales et permet d'effectuer la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense (JAPD). Cette journée donne lieu à la délivrance d'un certificat qui est exigé pour présenter les concours et examens organisés par les autorités publiques (permis de conduire, baccalauréat, inscription en faculté...).

Pour l'année 2013, sont concernés les enfants nés en 1997.

Fonctionnement de l'école

Les cours initialement prévus le vendredi 10 mai 2013 sont **avancés au :**

- **mercredi 9 janvier 2013** (pour le primaire).

Les 2 jours de vacances supplémentaires octroyés aux enfants aux dernières vacances scolaires de la Toussaint 2012, seront compensés par 2 jours de classe les :

- **mercredi 3 avril 2013**
- **mercredi 5 juillet 2013.**

Les services de cantine scolaire et de garderie périscolaire seront assurés ces trois mercredis d'école.

Elections à la chambre d'agriculture

Les candidats désireux de devenir membre de l'Assemblée permanente de la chambre d'agriculture doivent se faire connaître à la Préfecture d'Eure et Loir avant le 2 janvier 2013 à midi.

L'état définitif des candidatures sera publié par le Préfet le 8 janvier 2013.

Le vote aura lieu par correspondance. La clôture du scrutin est fixée au 31 janvier 2013.

La proclamation des résultats aura lieu huit jours plus tard.

Où jeter ses déchets

Une réglette version papier est mise à disposition du public intéressé en mairie.

Cette petite réglette simple d'utilisation permet de savoir instantanément où jeter ses déchets courants.

Une version, en ligne, est accessible via le lien :

<http://www.memotri.com/miniguide/communes?im=78>

Nouvelle compétence de la Communauté de Communes du Perche en matière de tourisme

Dans le cadre de sa compétence tourisme, la Communauté de Communes du Perche travaille en concertation avec le Pays Perche pour développer des circuits (boucles de randonnées) à vélo.

A ce jour, la Communauté de Communes du Perche a la compétence pour les actions de promotion, développement et animation de la randonnée mais n'a pas la compétence pour la création de circuits de randonnées.

Le Conseil Communautaire, dans sa séance du 23 novembre 2012, a décidé de prendre la compétence « Création, aménagement, entretien de la signalétique, gestion, promotion des circuits touristiques (pédestres, équestres, VTT, vélo...) ».

Le Conseil municipal accepte de donner cette compétence à la Communauté de Communes du Perche.

CALENDRIER

- Lundi 7 janvier 2013 :** Rentrée scolaire
- Vendredi 18 janvier 2013** (19 heures) : Cérémonie des vœux (salle de la Métairie)
- Samedi 19 janvier 2013 :** Assemblée générale des Anciens Combattants (UNC)
- Mercredi 23 janvier 2013** (14 heures 30) : Réunion du Club du 3^{ème} âge
(Salle de la Métairie)
- Samedi 26 janvier 2013 :** Soirée « choucroute » du Regroupement pédagogique
(Souancé au Perche)
- Mercredi 20 février 2013 :** Assemblée générale du Club du 3^{ème} âge
(Salle de la Métairie)
- Samedi 9 mars 2013 :** Loto (salle de la Métairie)
- Semaine du 8 au 12 avril 2013 :** Exposition Arts visuels (salle de la Métairie)

JOYEUSES FETES - BONNE ANNEE

Vous retrouverez toutes ces informations (activités municipales, vie des associations et actualités en images,...) sur le site internet de la commune :

<http://www.trizay-perche.org>